

## ARRÊTÉ N° 2010-006

### ARRETE AUTORISANT LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION DU BLACK PEARL DE CREANCEY

#### LE MAIRE DE CRÉANCEY

##### Vu

- Le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L. 221.1 et suivants
- Le Code de la construction et de l'habitation, (livre 1<sup>er</sup> titre II chapitre III) notamment l'article R. 123-12 et en particulier, l'arrêté du 21 juin 1982 relatif aux dispositions particulières applicables aux établissements de 4<sup>iem</sup> catégorie - type « N » (Restaurants – Débits de boissons) ainsi que l'arrêté du 7 juillet 1983 concernant les établissements de type « P » (Salles de danse et salle de jeux).
- Le rapport de la Commission de sécurité de l'arrondissement de BEAUNE en date du 03 avril 2012 émettant un avis favorable à l'exploitation de l'établissement pour un effectif total d'accueil de 124 personnes.

#### ARRÊTE

##### Article premier :

À compter de la notification du présent arrêté, le gérant du « BLACK PEARL » situé Pré Raby – Route départementale 18 - dans la Zone artisanale à CRÉANCEY est autorisé à exploiter son PUB DANCING.

*(sous réserve de l'affichage, dans le hall d'entrée de l'établissement, de l'avis relatif au contrôle sécurité conformément à l'article GE 5).*

##### Article 2 :

Notification du présent arrêté sera adressée à

- Mme la Sous-préfète de BEAUNE, Commissaire Adjoint de la République,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement de la Côte d'Or, Subdivision territoriale AUXOIS SUD MORVAN
- M. l'Adjudant commandant la Gendarmerie de POUILLY EN AUXOIS
- M. l'inspecteur départemental des services d'incendie et de secours,
- M. le Gérant de l'établissement

à charge pour chacun de l'exécution de ce qui les concerne.

Fait à CRÉANCEY, le 10 avril 2012

Le Maire,



##### L'autorité territoriale

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que le présent arrêté n°2012-006 peut faire l'objet d'un recours contentieux  
devant le tribunal administratif de DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa notification  
Transmis au Représentant de l'État le 10 avril 2012  
Signature de l'autorité territoriale.